

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 MARS 2026 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Ghislain Gagné et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Serge-Paul Jean et Danny Roy.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-03-02-01 Ouverture de la séance

2026-03-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2026-03-02-03 Adoption des derniers procès-verbaux

2026-03-02-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté.

2026-03-02-03.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2026 soit adopté.

2026-03-02-03.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026 soit adopté.

2026-03-02-04 Liste des déboursés du mois de février

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 87 014,80 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2026-03-02-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 février 2026. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

Fondation Linda LeMore-Brown

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à la Fondation Linda LeMore Brown à la suite de la demande reçue dans le cadre du tournoi de curling prévu du 26 février au 1^{er} mars 2026 à l'aréna de New Carlisle.

Radio CIEU-FM

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM pour un montant de 75 \$.

2026-03-02-06 Dépôt des formulaires DGE-1038 (Liste des donateurs et rapport de dépenses)

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon dépose, devant le conseil, les déclarations de l'ensemble des membres du Conseil, transmises en vertu de l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2026-03-02-07 Règlement numéro 539-26 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 2 mars 2026, entre 9 h et 19 h, pour le Règlement numéro 539-26, décrétant une dépense et un emprunt maximal de 350 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence incendie usagée.

2026-03-02-08 Association des travaux publics du Québec – adhésion 2026

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser l'adhésion de madame Martine Ratté, directrice des travaux publics, auprès de l'Association des travaux publics du Québec pour l'année 2026.

2026-03-02-09 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement Dossier numéro ZGE87744 Attestation de fin des travaux

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 9 septembre 2024 au 25 novembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2026-03-02-10 Amélioration acoustique du centre Plein Air
Acceptation de l'offre de services**

CONSIDÉRANT les problèmes acoustiques observé à la fin du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité souhaite ajouter des panneaux acoustiques afin de remédier à cette situation;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues des firmes Spica Acoustique et Soprema pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

DE mandater la firme Spica Acoustique pour l'installation de panneaux acoustiques, ce mandat étant donné selon les termes de la proposition soumise le 19 février 2026, au montant de 19 771,33 \$ (taxes en sus).

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 20 757,43 \$, taxes nettes. Des remboursements égaux de 2075,74 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035 et 2036.

**2026-03-02-11 Adoption du Règlement numéro 538-26
Concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 538-26, concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2026 et qu'un projet dudit règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon, lequel est identifié sous le numéro 538-26 et inscrit au livre des règlements.

**2026-03-02-12 Avis de motion – Règlement numéro 540-26
Sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Le conseiller Ghislain Gagné donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 540-26, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

**2026-03-02-13 Adoption du projet de Règlement numéro 540-26
Sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 540-26, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la présente séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le projet de Règlement numéro 540-26, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 avril 2026, à compter de 19 h 15, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2026-03-02-14 Avis de motion – Règlement numéro 541-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Pierre Sarrazin donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 541-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement a pour objet et conséquence :

D'AJOUTER les cartes « 22A04-050-0307 (Saint-Siméon) et 22A04-050-0308 (Saint-Siméon-Est) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques Municipalité de Saint-Siméon »;

DE REMPLACER le plan numéro IEFO-2008-25 « Règlement relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe D « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte;

DE REMPLACER le plan numéro TI-2008-08.5 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon » par le plan numéro TI-2022.1-08.5 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Saint-Siméon » à l'Annexe E « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.5 » par « TI-2022.1-08.5 » dans le libellé du texte;

DE REMPLACER le plan numéro IE-2008-26 « Règlement relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe F « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte.

ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure

**2026-03-02-15 Adoption du projet de Règlement numéro 541-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 541-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la présente séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le projet de Règlement numéro 541-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 avril 2026, à compter de 19 h 15, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2026-03-02-16 Avis de motion – Règlement numéro 542-26
Modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme)**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 542-26, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement a pour objet et conséquence :

DE remplacer le plan numéro PU-2020-13 « Périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Siméon » par le plan numéro PU-2022.1-13 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Siméon »;

DE remplacer le plan numéro TI-2020-08.5 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon » par le plan numéro TI-2022.1-08.5 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Saint-Siméon »

D'ABROGER ET REMPLACER le titre et le contenu de la section concernant les zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs à la quatrième partie « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » et son annexe E par les cartes « 22A04-050-0307 (Saint-Siméon) » et « 22A04-050-0308 (Saint-Siméon-Est) »;

ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

**2026-03-02-17 Adoption du projet de Règlement numéro 542-26
Modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 542-26, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la présente séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le projet de Règlement numéro 542-26, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 avril 2026, à compter de 19 h 15, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

2026-03-02-18 Signature de l'entente de services en matière d'aqueduc et d'égout

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon fait face actuellement à des défis en lien avec la gestion et le suivi de ses réseaux d'aqueduc et d'égout;
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a sollicité la collaboration de la Ville de Bonaventure pour pallier la situation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nathalie Arsenault, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, l'entente de services en matière d'aqueduc et d'égout.

2026-03-02-19 Signature de l'entente de services en matière de loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a sollicité la collaboration de la Ville de Bonaventure pour du soutien en matière de loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon et la Ville de Bonaventure désirent conclure une entente relative à l'entraide en matière d'offre de loisir

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser le maire, monsieur Denis Gauthier, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nathalie Arsenault, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon, l'entente de services en matière de loisirs.

2026-03-02-20 Demande de prolongation de l'aide financière dans le cadre du Projet Un avenir pour notre église

ATTENDU le projet Un avenir pour notre église, réalisé dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux (Volet 1 – Incubateur à projets de requalification);

ATTENDU QUE les diverses études préparatoires ne sont pas complètement terminées et que des fonds demeurent disponibles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon demande au Conseil du patrimoine religieux du Québec de prolonger l'aide financière octroyée le cadre du Projet Un avenir pour notre église.

2026-03-02-21 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2026-03-02-22 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2026-03-02-23 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 45.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale

POUR approbation